

— 11 —

Les fiancés Jacques Cornaly & Bastienne
 Trebeden, tous deux de Pleudaniel ayant été fait par
 trois proclamations de grand sans opposition canonique ny
 civil à l'église paroissiale dudit Pleudaniel par trois
 dimanches & fête consécutifs à l'endroit du prône, et
 mis en mariage par monsieur le Curé. J'ay conséquemment
 été prometteur de mariage par paroles de présents d'entre
 ledit Cornaly, aagé d'environ vingt six ans & ledit Trebeden
 quinzaine de mariage, mais d'iceux l'écrit Justice par la Cour
 duale de quinquante de vingt six mille six cent deux par
 avoir de son parent signé par quatre greffiers, lors
 ay été usé, Comint le mariage. Et donne l'absolution
 nuptiale. Suivent la forme de du premier sacrement
 pendant le sacrifice de l'hostie de trinité, & l'écrit
 avec ay mil six cent quatre vingt deux l'assistance de
 Monsieur Cornaly père du fiancé, Jaque le Cousin, & me
 le gournid de l'écrit de Monsieur le Curé avec plusieurs autres
 qui ne signent. *Monsieur Rolland*
R. de Pleudaniel

Jaque fils d'ait légitime de François planta & Thaine

Informations liées à l'image.

Cote : 5 Mi 489
 Lieu : Pleudaniel
 Période : 1686 - 1702

Commentaire.

Mariage de Jacques CORNALY et de Bastienne TREBEDEN le 13 novembre 1692 à Pleudaniel.